



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre
OP / fm / 11

Paris, le 10 AVR. 2009

Messieurs,

Lors de notre rencontre du 31 mars dernier, vous m'avez fait part de vos revendications sur trois sujets majeurs pour les directeurs de laboratoires : les modalités de mise en œuvre des chaires mixtes universités/organismes, le rôle des organismes de recherche, et l'évolution de l'emploi scientifique.

Sur le premier point, j'ai indiqué publiquement mon souhait que les organismes concernés ré-ouvrent leur campagne d'emplois pour procéder au recrutement de 130 emplois supplémentaires en 2009, soit l'intégralité des postes qui avaient été gelés. En effet, la vocation des chaires est de donner à des jeunes chercheurs prometteurs un cadre favorable à leur recherche. Ces chaires ne doivent pas avoir pour conséquence de restreindre les recrutements des organismes au-delà du cadre budgétaire de la loi de finances 2009. Le financement de la masse salariale des titulaires de chaires sera accordé au fur et à mesure de la création des chaires, et sera apporté par mon ministère en plus des moyens déjà accordés aux organismes et aux universités.

Ce dispositif permettra de recruter 130 chaires en priorité dans un vivier de maîtres de conférences en activité ou de jeunes chargés de recherche qui, pour l'occasion, deviendraient maîtres de conférences. Il sera également possible d'ouvrir ces chaires pour le recrutement de chercheurs de haut niveau venant de l'étranger ou issus d'institutions de statut privé. Les titulaires de ces chaires dispenseront un tiers temps d'enseignement dans leur université de rattachement et seront placés en délégation pour le reste du temps et pour une durée de cinq ans dans l'organisme de recherche qui aura participé à leur recrutement. Ils bénéficieront d'une prime automatique fixée par l'organisme et l'université, qui pourrait être équivalente au montant de l'actuelle PEDR, et de 10 000 à 20 000 euros par an pour leur environnement de recherche.

Monsieur Yves LASZLO
Professeur à l'Université Paris VI et à Polytechnique

Monsieur Bruno CHAUDRET
Directeur de recherche au CNRS

Monsieur Yves LANGEVIN
Directeur de recherche à l'Institut d'astrophysique spatiale

Monsieur Rémy MOSSERI
Directeur de recherche au laboratoire de physique théorique de la matière condensée (CNRS)
Porte-parole du C3N

Comme nous l'avions évoqué ensemble, je souhaite l'ouverture d'une concertation entre les directeurs de laboratoires, les présidents d'universités et les organismes concernés sur la mise en œuvre opérationnelle de ces chaires. Je suis tout à fait convaincue que ce dispositif doit en priorité bénéficier à de jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs ayant déjà quelques années d'activité, et je rappelle le principe fondamental de la mixité des jurys de recrutement entre les organismes et les universités.

Sur le rôle des organismes de recherche dans notre paysage institutionnel, j'ai indiqué à l'occasion du point d'étape sur la stratégie nationale de recherche et d'innovation, le 31 mars dernier, que je souhaitais le renforcement de leur mission de coordination nationale, notamment pour l'élaboration d'une programmation conjointe par grands champs disciplinaires. La mission d'agence de moyens, pour apporter conjointement avec les universités leurs concours financiers et humains au service des unités mixtes de recherche, se conjuguera, conformément aux orientations du plan stratégique de chaque organisme, avec un rôle d'opérateur de recherche. Je vous rappelle que si le rapport d'Aubert s'engageait fermement sur la nécessité d'une délégation globale de gestion au profit de l'hébergeur des unités mixtes, il préconisait également le maintien d'une double tutelle scientifique université/organisme de celles-ci. Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, je fais miennes ces recommandations.

Enfin, vous m'avez fait part de votre préoccupation sur l'évolution de l'emploi scientifique, compte tenu de la nécessité de donner une prévisibilité à long terme aux étudiants envisageant de s'engager dans des carrières de recherche.

Je vous confirme mon souhait d'engager rapidement une analyse sur les perspectives de l'emploi scientifique à 10 ans. Elle permettra d'éviter les à-coups dans les recrutements et de faire le lien avec les besoins exprimés notamment dans la stratégie nationale de recherche et d'innovation. Dans un premier temps, mes services effectueront un diagnostic à partir des données disponibles pour l'ensemble des personnels (chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels techniques et administratifs, jeunes chercheurs), et champ disciplinaire par champ disciplinaire. Je souhaite que, dans un deuxième temps, un groupe de travail présidé par des scientifiques reconnus me fasse des propositions en fonction de différents scénarii d'évolution.

Cette analyse prospective nous permettra de préparer les contrats d'objectifs avec les organismes, qui pourraient ainsi disposer d'un volet consacré à l'emploi pluriannuel.

J'espère que ces précisions répondront à vos attentes et je vous renouvelle mon souhait d'entretenir avec vous un dialogue régulier et constructif sur les sujets de préoccupation de la communauté scientifique.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de ma meilleure considération



Valérie PECRESSE